

Règlement du concours – Best Fan Festivals

Nyon, ville de festivals

1. Ce concours est organisé par Nyon Région Tourisme dans le cadre de la plateforme *Nyon ville de festivals* (composée des festivals Les Hivernales, Visions du Réel, Caribana Festival, Paléo Festival et far°).

Date du concours : **du 22 février au 26 août 2018**

2. Fonctionnement :

Le concours consiste à partager des photos ou vidéos présent sur les lieux des festivals (Les Hivernales, Visions du Réel, Caribana Festival, Paléo Festival et far°) sur les réseaux sociaux suivant:

- Instagram avec le hashtag **#festivalsnyon**,
- Facebook avec le hashtag **#festivalsnyon**,
- Toutes les photos partagées sur le #festivalsnyon peuvent être utilisées lors d'une exposition photo ultérieurement

Les vainqueurs* seront désignés par un jury constitué de collaborateurs de Nyon Région Tourisme et des festivals pour les « grands vainqueurs » qui désigneront:

- 5 vainqueurs « Prix du Jury » parmi les 10 photos ayant récolté le plus de « j'aime » à chaque festival.
- 5x grands vainqueurs « Meilleur festivalier 2018 » parmi les personnes ayant participé à 3 festivals sur 5 au minimum et qui auront récoltés le plus de « j'aime » au 26 août 2018.

**Les différents vainqueurs seront contactés directement via leur messagerie.*

3. Les prix* :

- Prix du Jury :
 - 5x2 invitations pour l'un des 5 festivals
- Grand gagnant« Meilleur festivalier 2018 » :
 - 5x 1 abonnement de l'un des 5 festivals 2019
 - 2x 1 nuit en chambre double dans l'un des hôtels partenaires de Nyon Région Tourisme**Aucune réclamation ne sera acceptée.*

4. Conditions :

La participation au concours est gratuite et ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus. Nyon Région Tourisme se réserve le droit en tout temps de modifier le présent règlement et d'exclure des photographies et ce, sans justification. En postant et partageant vos photos avec le hashtag du concours #festivalsnyon, vous donnez les droits d'utilisation de vos images à Nyon Région Tourisme et la plateforme Nyon ville de festivals, dans le cadre de la promotion de la destination.

Aucun recours juridique n'est admis dans le cadre de concours.

5. Collecte d'informations – Loi informatique et libertés :

- Les données nominatives et de contact recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains. Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du concours (info@nrt.ch).
- Les participants peuvent recevoir des informations via newsletter de la part de Nyon Région Tourisme et/ou des festivals.
- Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu déclarent par ce fait renoncer à leur participation.